



Gryon, le 21 mars 2022

Municipalité de Gryon

AU CONSEIL COMMUNAL
De et à

1882 GRYON

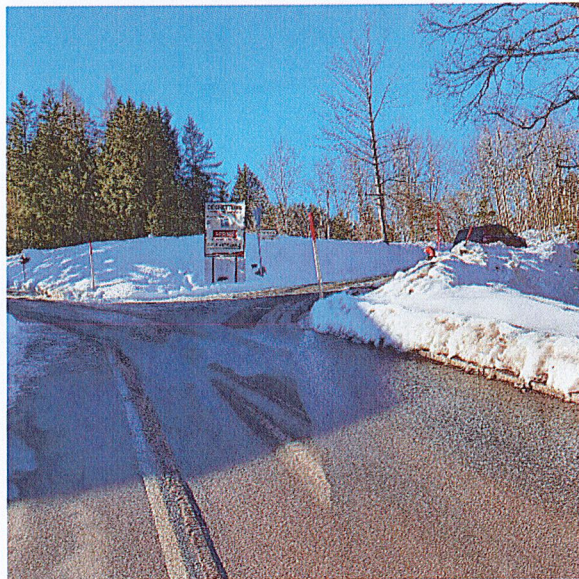
Préavis no 03/2022

***Projet de pose d'un portail coulissant et de barrières
de contrôle d'accès à la déchetterie***

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 – PREAMBULE

Actuellement l'accès à la déchetterie communale se fait librement, avec des contrôles rares et sporadiques de la carte d'accès, par manque d'effectif en personnel et de temps.



En effet, le gardien sur place est en principe seul et il ne lui est pas possible de contrôler les cartes à l'entrée et d'assurer une surveillance du tri des déchets, tout en renseignant les gens, en encaissant les taxes et en s'occupant d'optimiser le remplissage des bennes.

Il en résulte que beaucoup de coulage est constaté, notamment dans l'encaissement des taxes pour les apports importants, de privés ou d'entreprises, tout comme pour le type de déchets mis dans la benne des déchets incinérables.

Assigner un deuxième gardien de manière permanente augmenterait les coûts du service de manière significative, avec une répercussion inévitable sur les taxes payées par les utilisateurs.

La pose de barrières contrôlant l'accès paraît de ce fait la meilleure solution, le coût d'investissement n'étant pas trop important et pouvant s'amortir rapidement en cas de bons exercices comptables, alors qu'un salaire supplémentaire représente une dépense sur le long terme.

Par ailleurs, les expériences de régulation des accès faites durant la récente pandémie ont démontré qu'il était ainsi nettement plus aisé pour le gardien de faire son travail de surveillance générale.

Dès lors et comme déjà envisagé depuis plusieurs années, nous proposons d'installer des barrières de contrôle pour les entrées et sorties, ainsi qu'un portail coulissant permettant d'empêcher tout accès au site durant les périodes de fermetures.



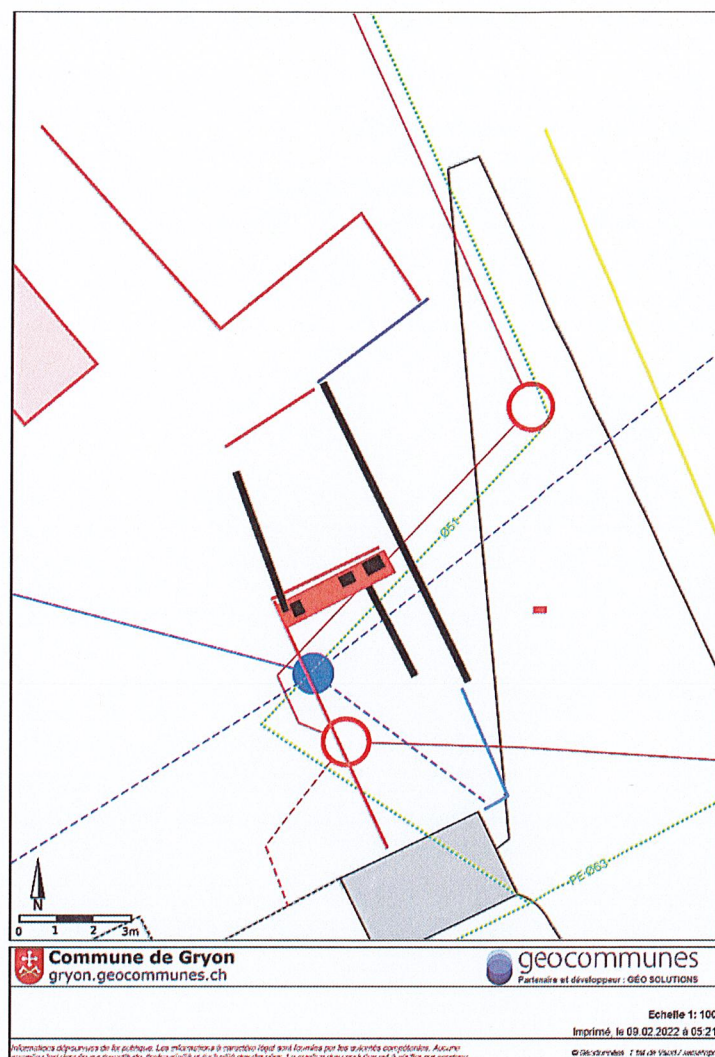
2 - DESCRIPTIF

Le municipal en charge du dossier ainsi que le responsable des déchets ont visité plusieurs autres déchetteries communales et ont rencontré à plusieurs reprises des fournisseurs de telles installations. Des offres comparatives ont été sollicitées et nous permettent aujourd'hui de proposer le concept décrit ci-après.

Actuellement, l'accès à la déchetterie est limité au moyen d'une clôture grillagée et nous proposons la pose d'un portail coulissant qui sera installé perpendiculairement au chemin d'accès, afin de faciliter l'entrée aux camions s'occupant du changement des bennes. Ce portail sera équipé d'un moteur et son ouverture est prévue par clés et/ou code téléphonique. Seuls les employés communaux et les entreprises de transport en seront équipés. Il aura une longueur totale d'env. 12 m pour 2 m de hauteur.

Derrière ce portail, nous souhaitons installer deux barrières levantes motorisées de 3 m de longueur, pour les entrées et sorties qui seront actionnées avec les nouvelles cartes déchetteries rouges qui viennent d'être distribuées pour le système GastroVert de collecte des déchets alimentaires. Le même support servira en effet aux deux systèmes.

Nous profitons par ailleurs de ces travaux pour mettre sous terre le câble d'alimentation de la benne à compacter les cartons.



3- DETAIL DES COUTS

1 -Portail coulissant

Fourniture et pose du portail coulissant en porte-à-faux, en acier galvanisé à chaud, dimensions vide-de passage : 8,5 à 9 m, longueur totale 12,4 m hauteur depuis le sol : 2m

CHF 12'000.-

Motorisation de type Neos 600+, y compris cellules de déclenchement et interrupteur à clés

CHF 6'000.-

Dépose et repose partielle de la clôture en treillis

CHF 2'500.-

Total HT

CHF 20'500.-

TVA 7,7%

CHF 1'578.-

Total

CHF 22'078.-

2- Barrières motorisées

Système de pilotage des barrières, avec contrôle d'accès par la carte GastroVert montage et mise en service	CHF	9'000.-
Barrière d'entrée avec sécurité par boucle magnétique	CHF	9'300.-
Borne pour le système d'identification et de comptage barrière levante blanche avec bandes réfléchissantes rouges y.c. télécommande, avertisseur acoustique, longueur 3 m	CHF	4'000.-
Barrière de sortie avec sécurité par boucle magnétique, longueur de 4 m pour le passage des camions, hors ouvertures	CHF	8'200.-
Matériel pour l'administration, lecteur transpondeur formation du personnel, frais d'activation coordination avec le système GastroVert	CHF	1'500.-
Total HT	CHF	32'000.-
TVA 7,7%	CHF	2'464.-
Total	CHF	34'464.-

3- Génie-civil

Installation de chantier, travaux préparatoires	CHF	1'700.-
Fouille pour installation des tubes électriques barrières	CHF	3'200.-
Fouille pour installation des tubes électriques benne à carton	CHF	3'200.-
Socle de base en béton pour le portail	CHF	7'000.-
Socle de base en béton pour les barrières	CHF	3'000.-
Revêtement bitumineux	CHF	5'000.-
Total HT	CHF	23'100.-
TVA 7,7%	CHF	1'778.-
Total	CHF	24'878.-

4- Electricité

Modification du tableau, fourniture et tirage des câbles et raccordements, pose d'une prise Euro 16, ruban de mise à terre, contrôles finaux et sous-tension	CHF	3'000.-
TVA 7,7%	CHF	231.-
Total	CHF	3'231.-

Total général des postes 1 à 4	CHF	84'651.-
Réserve pour imprévus, augmentation des matières premières	CHF	10'349.-
Crédit sollicité	CHF	95'000.-

4 - CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 03/2022,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de pose d'un portail coulissant et de barrières de contrôle d'accès à la déchetterie*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 95'000.00 nécessaire à ces travaux*
3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette dépense au compte d'investissement 450.5030.093 et de bilan 9143.093 « Portail et barrières déchetterie »*
5. *d'amortir cet investissement en 20 ans par le compte 450.3312.093, la première fois au 31 décembre 2023*

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

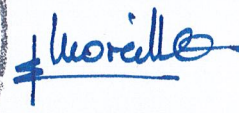
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire



P.-A. Burnier



E. Moreillon

Délégué municipal : M. Stéphane Jaymes